

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1299

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1299**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté d'universités et établissements (COMUE) □Université de Lyon□ est une université confédérale avec un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche. Elle ambitionne de faire du site universitaire de Lyon/Saint-Etienne un des 10 pôles européens de référence en matière de recherche, de valorisation et d'enseignement supérieur à horizon 2020.

Dans le cadre de la présente délibération, la Métropole de Lyon souhaite accompagner la COMUE "Université de Lyon" dans la réalisation de son programme d'actions 2016.

a) - Objectifs

Depuis 2008, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, et l'Université de Lyon partagent l'ambition d'améliorer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole, qui s'est concrétisée au travers de plusieurs conventions annuelles. De nombreux projets ont ainsi pu être réalisés, en cohérence avec la stratégie définie par le schéma de développement universitaire, la démarche Métropole des savoirs initiée par la Communauté urbaine de Lyon en lien avec l'Université de Lyon, mais également avec le projet de site, les grands projets portés par l'Université de Lyon (plan campus, programme avenir Lyon Saint-Etienne (PALSE), etc.), le contrat de plan État-Région (CPER), le schéma directeur de la vie étudiante et les nouvelles compétences de l'Université de Lyon avec la mise en place de la COMUE □Université de Lyon□.

En 2012, la Fondation pour l'Université de Lyon a été créée avec pour vocation de favoriser les avancées en connaissance scientifique, de la recherche et de l'innovation. La Fondation a pour rôle opérationnel l'accompagnement des projets transversaux visant à accroître l'attractivité de l'Université de Lyon garantissant l'utilisation des fonds de différents programmes qui lui sont confiés (programme investissements d'avenir en particulier) et en développant l'attractivité de l'Université de Lyon. Dans ce cadre, elle se voit confiée un certain nombre de projets et opérations par l'Université de Lyon.

b) - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2015

Par délibération n° 2015-0546 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 € au profit de la COMUE « Université de Lyon » dans le cadre de son programme d'actions 2015, dont les éléments de bilan sont les suivants :

Axe 1 : Accroître la visibilité et l'attractivité du site, notamment à l'international

L'année 2015 a été marquée par le renforcement des actions réalisées dans le cadre de l'alliance internationale, permettant à la COMUE "Université de Lyon" de nouer des partenariats durables avec des universités ciblées. Ainsi, un programme d'échanges d'étudiants et de personnel administratif a été mis en œuvre avec le Canada (Université d'Ottawa) et le soutien à l'unité mixte de recherche entre Lyon et l'Université de Sherbrooke sur les nanotechnologies a été renouvelé.

Quatre nouveaux accords-cadres ont été signés : le 1er avec l'Université de Montréal, 3^e établissement canadien à rejoindre le réseau international de l'Université de Lyon. Le 2^e concerne l'Université Shanghai Jiao Tong en Chine. Enfin, 2 accords-cadres ont été signés avec Polytechnique Montréal et Politecnico de Turin.

La collaboration avec le Japon s'est poursuivie donnant notamment lieu à des échanges avec le Musée des Confluences et le Musée de l'Université de Tokyo. La représentation de l'Université de Lyon à l'international s'est développée au Brésil (Université de Sao Paulo). L'Université de Lyon a notamment accueilli durant 4 mois monsieur Oded Grajew, professeur émérite de l'Université de Sao Paulo.

Concernant le rayonnement scientifique du site universitaire, la COMUE "Université de Lyon" a participé à la délégation de la Métropole en Chine et a organisé la 1^{ère} rencontre de l'alliance internationale à Lyon en juin 2015. L'Université de Lyon a participé au salon Association of international educators (NAFSA) de Boston et au salon European association for international education (EAIE) de Glasgow. Ces salons professionnels ont permis à l'Université d'acquérir une forte visibilité à l'international.

L'Université de Lyon a organisé des colloques dans le cadre des entretiens Jacques Cartier. Enfin, l'Université de Lyon a été retenue pour accueillir la conférence mondiale WWW2018 sur le web, qui se déroulera à Lyon en juin 2018.

Enfin, l'espace Ulys chargé de concevoir et animer les dispositifs d'accueil des doctorants et chercheurs étrangers présents sur notre territoire, a poursuivi son développement en développant une offre de services à destination de sa cible. 849 scientifiques internationaux ont eu accès aux services de l'espace Ulys en 2015. Une offre de visites socio-économiques en lien avec la Métropole a été initiée en 2015. Elle vise à mettre en relation les acteurs économiques du territoire et les chercheurs étrangers présents à Lyon. Ce dispositif doit se poursuivre et s'intensifier en 2016.

Axe 2 : Contribuer au développement économique et dynamiser l'écosystème d'innovation de la Métropole

L'Université de Lyon a participé et/ou co-organisé des événements relatifs à l'entrepreneuriat tels que BlendWebMix ou les 48 heures de l'innovation.

Concernant la promotion du doctorat auprès des entreprises, le dispositif "Doctor'entreprise", qui vise à faire se rencontrer des entreprises ayant des offres de thèses et des futurs doctorants, s'est largement développé. 8 thèses ont été pourvues et 7 sont ouvertes aux candidatures.

Un catalogue de 72 formations transversales dispensées tout au long de la thèse est proposé aux étudiants.

Le projet de fabrique de l'innovation, inscrit dans sa partie immobilière dans le cadre du CPER 2015-2020, a été ciblé sur les aspects de conception et de faisabilité. Un chef de projet a été recruté et des groupes de travail ont été mis en place pour affiner le programme.

Concernant l'entrepreneuriat, le dispositif booster l'esprit d'entreprendre de Lyon Saint-Etienne (Beelys) a amorcé une stratégie de valorisation des actions des établissements avec l'objectif de les valoriser et de les partager. La plateforme Beelys qui regroupe du e-learning (7 modules d'enseignement sur l'entrepreneuriat), des ressources d'informations et un réseau social d'incubation a été mise en service.

Le diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) s'est poursuivi avec la 2^e promotion d'étudiants entrepreneurs (plus de 70 étudiants). Ce diplôme innovant est délivré par l'Université de Lyon et implique 6 établissements ainsi que des entreprises du territoire.

Une nouvelle brique du dispositif □Campus Création□ a été créée en 2015 avec le concours challenge de l'idée qui permet à tous les étudiants de travailler sur l'idéation, 1^{ère} étape vers le projet et la création d'entreprise. Plus de 100 candidats ont participé à cette 1^{ère} édition.

Axe 3 : L'Université de Lyon, acteur de la stratégie de développement de la Métropole

La démarche partenariale s'est accrue et a permis d'avancer dans la mise en œuvre opérationnelle du schéma de développement universitaire (SDU) : formalisation du projet stratégique de LyonTech-La Doua qui a notamment donné lieu à un cahier "LyonTech-La Doua 2025 - Territoire d'innovation", projet de redéveloppement du campus de Porte des Alpes (groupes de travail, réflexion stratégique de programmation).

L'Université de Lyon a participé à la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et a travaillé sur la préparation de la révision du plan de déplacements urbains.

Le 12 novembre 2015, l'Université de Lyon a adhéré au plan climat énergie territorial (PCET) de la Métropole et confirme ainsi son engagement pour la transition énergétique et écologique, au côté de la collectivité et des entreprises du territoire.

Suite à sa signature en mars 2015, l'Université de Lyon s'est vue confier la coordination du volet enseignement supérieur - recherche du CPER 2015-2020.

En matière de vie étudiante, un schéma directeur de la vie étudiante a été adopté pour la période 2016-2020.

Concernant l'accueil des étudiants, la maîtrise d'ouvrage du Student Welcome Desk - SWD (anciennement Espace multiservices étudiants) a été confiée à l'Université de Lyon. Le dispositif a été recentré sur l'accueil des étudiants internationaux avec 2 missions principales : le renouvellement des titres de séjour et un espace d'information et d'accompagnement des démarches (santé, culture, transport, logement). Le SWD a accueilli plus de 6000 visiteurs.

Sur l'action "Métropole des savoirs", les 8^e et 9^e éditions de "Et si on en parlait" ont eu lieu. Il s'agit d'un dispositif de dialogue et de débat science-société. De nombreuses thématiques ont été abordées autour des big data et du climat sous différentes formes (projection-débat, balades urbaines, visites de laboratoires, conférence, etc.), donnant lieu à la rédaction d'articles et vidéos de synthèse des échanges, accessibles en ligne.

Concernant le soutien au laboratoire d'excellence "intelligence des mondes urbains" (IMU), 10 projets pluridisciplinaires sont en cours avec la Métropole. Ces projets traitent de problématiques urbaines variées, dont les thèmes phares de la Métropole : la nature en ville, la mobilité, la ville intelligente.

b) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

Il est proposé que le soutien de la Métropole à la COMUE "Université de Lyon" s'articule autour des 3 axes suivants, dans la continuité du partenariat engagé les années précédentes :

Axe 1 : Accroître la visibilité et l'attractivité du site, notamment à l'international

Il s'agit de conforter et renforcer le positionnement du site universitaire à l'échelle européenne et internationale, notamment au travers des actions menées dans le cadre du PALSE.

L'Université de Lyon poursuivra son action dans le cadre de "L'alliance internationale" destinée à la coopération avec le Japon, la Chine, le Canada, le Brésil et le plateau lémano-transalpin. Elle sera renforcée par la mise en place de bureaux à Shanghai, Sao Paulo et Ottawa ainsi que par des projets de type "Médecine et humanités" à destination des étudiants-médecins.

Le soutien de la Métropole portera également sur la définition d'une nouvelle ambition pour le Collegium de Lyon, laquelle doit conduire à une meilleure visibilité et lisibilité des chercheurs accueillis et des travaux qu'ils conduisent. Un évènement sera organisé à la rentrée 2016 pour l'arrivée de la nouvelle promotion des chercheurs hébergés.

Concernant la politique d'accueil de grands évènements, l'Université de Lyon va participer notamment au forum Biovision, à l'accueil des rendez-vous Carnot 2016, à l'organisation de l'évènement WW2018 à Lyon, aux entretiens Jacques Cartier. Cela constitue des éléments d'attractivité et contribue à la notoriété du site universitaire. Le Biotuesday (évènement organisé par la Métropole pour l'animation de la communauté des sciences de la vie du territoire) du 3 mai 2016 se déroulera en partenariat avec l'Université de Lyon avec une valorisation des formations en santé développées au sein des établissements de la COMUE "Université de Lyon".

"L'espace Ulys" a vocation à l'accueil des scientifiques étrangers au travers d'une offre de services (enseignement de la langue française, intégration sociale et culturelle), renforcée pour les chercheurs de renommée internationale. Des actions communes ont été engagées en 2015 avec la Métropole et se poursuivront en 2016 : rencontres avec les acteurs économiques du territoire, campagne de communication "addicted to Lyon".

Axe 2 : Contribuer au développement économique et dynamiser l'écosystème d'innovation de la Métropole

L'Université de Lyon constitue l'un des leviers de la stratégie de la collectivité dans une optique de développement de la culture d'innovation et d'entrepreneuriat. Sur le champ de l'entrepreneuriat étudiant notamment, le site de Lyon compte parmi les meilleurs (20 % des étudiants entrepreneurs au niveau national sont des étudiants lyonnais) et il s'agit de conforter ce dynamisme en 2016.

Le projet de Fabrique de l'innovation, financé dans le cadre du CPER 2015-2020 dans sa dimension immobilière, incarne le renforcement des capacités d'innovation et d'entrepreneuriat de l'Université de Lyon. L'élaboration du modèle économique, la création d'un label "fabrique de l'innovation" et le déploiement de pré-fabriques (LyonTech-la Doua et Manufacture des tabacs) doivent se dérouler en 2016.

L'Université de Lyon souhaite poursuivre l'intégration des doctorants. Aussi la plateforme "doctor'entreprise" poursuit son déploiement, de même que les "rendez-vous de l'emploi" permettant aux doctorants de rencontrer des recruteurs.

Le "Prix du jeune chercheur", initié par la ville de Lyon et organisé par la Métropole de Lyon en 2016 (dans le cadre du service commun université), sera remis à 4 jeunes chercheurs, en collaboration étroite avec l'Université de Lyon (organisation du jury et désignation des lauréats).

Le programme destiné à "booster l'entrepreneuriat étudiant", Beelys, poursuit l'offre de formation en entrepreneuriat et le déploiement du statut "étudiant-entrepreneur". Le maillage avec les autres dispositifs du territoire sera accentué : participation à l'évènement Big Booster, partenariat avec la French Tech sur l'offre de formation numérique de l'Université de Lyon.

Axe 3 : L'Université de Lyon, acteur de la stratégie de développement de la Métropole

La structuration des campus, telle que définie dans le schéma de développement universitaire (SDU), est désormais inscrite et intégrée dans l'écosystème territorial. Il s'agit de réaffirmer le SDU comme outil de la gouvernance partagée du site entre la Métropole et l'Université.

Dans le cadre de la "vie étudiante", l'Université de Lyon est à nouveau maître d'ouvrage pour l'organisation du "Student welcome desk" (anciennement espace multiservices étudiant) lors de la rentrée universitaire. Un observatoire de la vie étudiante sera mis en place, de même que sera créé un fond de soutien aux initiatives étudiantes.

La politique "Métropole des savoirs" a été initiée afin de mieux connecter l'enseignement supérieur et la recherche aux politiques publiques conduites par la Métropole de Lyon. Cela se matérialise notamment au travers du soutien au laboratoire d'excellence "intelligence des mondes urbains" qui collabore avec la Métropole sur le projet observatoire du changement climatique (EPOC). La Métropole participe également à la chaire IMU sur l'habitat.

Afin de contribuer à la visibilité et à l'accessibilité des travaux de recherche réalisés sur le site universitaire, l'Université de Lyon souhaite développer en 2016 une plateforme "Science pop" de diffusion de la culture scientifique auprès du grand public. Le programme "Et si on en parlait" est reconduit avec pour thématique le cancer et le langage.

Ainsi, pour permettre la réalisation de ce programme d'actions, il est proposé que la Métropole apporte son soutien à la COMUE "Université de Lyon" à hauteur de 454 000 €.

Nature de l'action	Subvention Métropole (en €)
Axe 1 : accroître la visibilité et l'attractivité du site notamment à l'international	
"Alliance internationale" et promotion du site à l'international	35 000
Espace Ulys : dispositif d'accueil des chercheurs étrangers	35 000
Collegium de Lyon	50 000
Accueil de congrès scientifiques et manifestations scientifiques valorisant la recherche du site	60 000
Sous-total Axe 1	180 000
Axe 2 : développement économique et dynamisation de l'écosystème d'innovation de la métropole	
Sensibilisation et formation à l'entrepreneuriat et culture de l'innovation	60 000
Fabrique de l'innovation de Lyon	30 000
Professionnalisation des doctorants	15 000
Sous-total Axe 2	105 000
Axe 3 : l'université en tant qu'acteur de la stratégie de développement de la métropole	
Co-pilotage la stratégie du schéma de développement universitaire	10 000
Campus LyonTech-la Doua : appui aux missions du campus manager	70 000
Vie étudiante	30 000
Métropole des savoirs	40 000
Soutien Master Alterville	4 000
Soutien LabEx "Intelligence des mondes urbains"	15 000
Sous-total Axe 3	169 000
TOTAL	454 000

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 454 000 € au profit de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) "Université de Lyon" pour son programme d'actions 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Communauté d'universités et établissements (COMUE) "Université de Lyon" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 23 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.